AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DES ACTIONNAIRES

LE MARDI 3 MAI 2016
A 14 HEURES

AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
2 RUE RAYMOND PITET
38100 GRENOBLE

SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour	3
Comment participer à l'Assemblée	4
Comment remplir votre formulaire	6
Gouvernement d'entreprise	7
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	14
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	17
Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	18
Projet de résolutions	20
Demande d'envoi de documents	26

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAMSE sont convoqués le

Mardi 3 Mai 2016 à 14 heures, en Assemblée Générale Mixte
Au siège social de la société

pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ; approbation et ratification de ces conventions
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Président et aux membres du Directoire, au titre de l'exercice 2015
- Renouvellement du mandat de cinq membres du Conseil de Surveillance
- Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance
- Modification du montant global annuel des jetons de présence
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire et de deux Commissaires aux comptes suppléants
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

A titre extraordinaire

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour formalités.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,

- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,

- pour l'actionnaire au porteur : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

L'actionnaire pourra se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service des Assemblées de la société, à l'attention de Martine VILLARINO, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Pour donner procuration de vote, l'actionnaire doit compléter et signer le formulaire de vote en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que ceux du mandataire.

Les désignations ou révocations de mandataires devront être reçus par la société, au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

- Droit de vote simple

- Pour voter par correspondance ou par procuration, cocher **la case B.**

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / *Before selecting, please see instructions on reverse side.*

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIR COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■ DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. ☐ Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Convoquée le 3 mai 2016 à 14 heures
Siège Social - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

COMBINED GENERAL MEETING
To be held on May 3rd 2016 at 02.00 pm
at the registered office - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

CADRE RESERVE A LA SOCIETE / For Company's use only
Identifiant / Account
Nombre / Number d'actions / of shares
Nominatif / Registered — Vote Simple / single vote — Vote Double / Double vote
Porteur / Bearer
Nombre de voix / Number of voting rights

- Soit voter par correspondance. Cocher la case. Eventuellement, noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, dater et signer en bas du formulaire.

☐ JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

										Oui Yes	Non/No Abst/Ab		Oui Yes	Non/No Abst/Ab
1	2	3	4	5	6	7	8	9	A			F		
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B			G		
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C			H		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D			J		
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E			K		

☐ JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso renvoi (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
See reverse (3)

☐ JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)
I HEREBY APPOINT *see reverse (4)*
M, Mme ou Mlle,raison sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Adress

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the presents instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting*
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf . .
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / *I abstain from voting (is equivalent to a vote NO)* . . . . . .
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M, Mme ou Mlle Raison Sociale . . . . . .
pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest
sur 1ère convocation / on 1st notice — sur 2ème convocation / on 2nd notice
29 avril 2016 / April 29th 2016
à/to SAMSE A l'attention de Martine VILLARINO

Date & Signature

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer.

- Soit donner pouvoir au Président. Dater et signer en bas du formulaire.

- Soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale). Cocher la case, mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit le mode de participation choisi,
Le formulaire complété et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à :

SAMSE
Service des Assemblées
A l'attention de Martine VILLARINO
2, rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Olivier Malfait
Président

55 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 6 740

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS SC INV
Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS
Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES
Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF
Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS BOIS MAURIS ODDOS
Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC
Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS TARARE MATERIAUX, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS EXPOTEO (jusqu'au 10/05/11), SAS GAMAG (du 30/09/2014 au 31/12/2014)
Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)
Gérant : SCI DU ROUSSILLON (jusqu'au 10/11/10), SCI LE MAS (jusqu'au 10/11/10), SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 10/11/10), SCI VALMAR (jusqu'au 10/11/10), SCI SAONE (jusqu'au 10/11/10), SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)
Co-Gérant : SCI LE CARREAU (jusqu'au 26/11/10)
Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SA BOIS MAURIS ODDOS (jusqu'au 01/07/10), SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/2014)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/2013)
Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/2013)
Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 2/04/2013)
Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)

François Bériot
Vice-Président et Directeur Général

52 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-Président et Directeur Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 065

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE
Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS
Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD, SAS TARARE MATERIAUX, SAS LEADER CARRELAGES (depuis le 03/06/15)
Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS TARARE MATERIAUX
Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY (depuis le 27/03/15)
Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS BOURG MATERIAUX, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)
Président : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)
Administrateur : SA BOIS MAURIS ODDOS (du 05/05/10 au 01/07/2010), SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)
Membre du Conseil de Surveillance : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

Laurent Chameroy
Directeur Général et Membre du Directoire

47 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Directeur Général :
25 juin 2015

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours

Président : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE (depuis le 13/11/15)
Membre du Directoire : SA SAMSE
Directeur Général : SAS M+ MATERIAUX, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (depuis le 27/02/15), SAS BOIS MAURIS ODDOS (depuis le 17/04/15), SA SAMSE (depuis le 25/06/15)
Gérant : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL
Représentant permanent de SAMSE, Gérante : depuis le 01/03/2016 de SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DE CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX
Administrateur : SAS M+ MATERIAUX, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES
Membre du Comité de Direction : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE (depuis le 13/11/15)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général : SAS FDE (jusqu'au 24/01/2013)
Gérant : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/2014), SARL LCFI (jusqu'au 24/02/2010)
Administrateur : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12) SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/2013), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14)
Membre du Comité de Direction : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)

Jean-Jacques Chabanis

57 ans

Adresse professionnelle :
LA BOITE A OUTILS
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 157

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe SAMSE. Après avoir été responsable d'activité libre service et troisième œuvre puis Directeur de la communication SAMSE, il est actuellement Président de LA BOITE A OUTILS.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Président : SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Président : SAS DEDB
Représentant permanent de DEDB, Président : SAS DEDB REMIREMONT
Membre du Comité de Direction : SAS RG BRICOLAGE, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Co-Gérante : SCI ENTREPOT FROMENT (depuis le 28/02/16) et depuis le 01/03/16 de SCI IMMOBILIERE SAUMUR, SCI IMMOBILIERE MOISERIE, SCI IMMOBILIERE MENNECY, SCI IMMOBILIERE FONTAINE, SCI IMMOBILIERE DIJON, SCI ENTREPOT NIMES

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS TS HABITAT (jusqu'au 01/01/12), SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)
Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Président : SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE (jusqu'au 26/12/12), SAS DEDB MAGASINS (jusqu'au 31/12/14)
Directeur Général : SA SAMSE (jusqu'au 31/01/10)
Directeur Général Délégué : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)
Gérant : SARL COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 21/12/12)
Co-Gérant : SCI ENTREPOT FROMENT (jusqu'au 26/02/16), SCI ENTREPOT NIMES (depuis le 12/05/15 et jusqu'au 01/03/16)
Administrateur : SA TC-HP (jusqu'au 09/05/12)
Membre du Comité de Surveillance : SAS DEDB (jusqu'au14/03/14)
Membre du Comité de Direction : SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

Philippe Gérard
56 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2004

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 6 599

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe SAMSE : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la Région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la Région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur Commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Christophe Lyonnet

46 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
16 mars 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe SAMSE en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la Région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS MATERIAUX DES ALPES (du 25/02/10 au 29/11/10)

Jérôme Thfoin

56 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
2 janvier 2003

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre Commercial et Marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de KIA AUTOMOBILES FRANCE. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 2001, en qualité de Directeur Commercial et Marketing puis a été nommé Directeur Marketing et Innovation en 2012.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE
Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, GIE R.E.H.
Membre du Comité de Direction : SAS SWEETAIR FRANCE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SAMSE SOLAIRE (jusqu'au 04/06/12), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)
Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)
Administrateur : SAS GAMAG (jusqu'au 23/04/13), SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrice Joppé
Président

81 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.
Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA REMAT (jusqu'au 10/05/11), BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)
Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 13/05/11)

Paul Bériot
Vice-Président

77 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT
Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS
Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/2014)

Jean-Yves Jehl de Ménorval

68 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE détenues : 212

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC, option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE DES CADRES, RETRAITE / CAISSE AGIRC du Groupe MALAKOFF-MEDERIC, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques «LES ARCADES» (Troyes)
Membre : Commission des Placements MALAKOFF-MEDERIC

Marc Sint Nicolaas

52 ans

Adresse professionnelle
CRH EUROPE DISTRIBUTION
Singel 101
3311 PB DORDRECHT
The Netherlands

Premier mandat :
7 mai 2015

Expiration :
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Marc Sint Nicolaas a rejoint CRH en 1990 et a occupé depuis, plusieurs postes de direction. Ayant débuté en qualité de Directeur Financier dans l'aménagement paysager aux Pays-Bas, Marc Sint Nicolaas a ensuite occupé le poste de Directeur Finances & Développement pour CRH CONCRETE PRODUCTS EUROPE. En 2002, il devient Directeur Général de CRH PRODUITS D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS BENELUX, il est nommé Président de CRH EUROPE BUILDING PRODUCTS en 2006 et Président en 2010 de CRH EUROPE DISTRIBUTION. Depuis le 1er janvier 2016, il est Président de CRH ASIE PACIFIQUE.

Mandats en cours

Directeur Général : CRH NEDERLAND BV, CRH POLAND PRODUCTS & DISTRIBUTION BV, CRH FINANCE BV, CRH FRANCE SAS, CIMENTOS ESTRADA PEDRA S.G.P.S. LIMITADA
Membre du Conseil de Surveillance : INTERGAMMA BV, STADLBAUER LIEGENSCHAFTS AG, SA SAMSE (depuis le 07/05/2015)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : CRH EUROPE DISTRIBUTION (jusqu'à 01/2016)
Directeur Général : CRH ÖSTERREICH GMBH (jusqu'à 02/2016)
Membre du Conseil de Surveillance : BAUKING AKTIENGESELLSCHAFT GMBH (jusqu'à 02/2016), VAN NEERBOS GROEP (jusqu'à 01/2016), QUESTER BAUSTOFFHANDEL GMBH (jusqu'à 01/2016)

CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE détenues : 730 640

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Khaled Bachir - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION
Vice-Président

61 ans

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE DISTRIBUTION
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Khaled Bachir a débuté sa carrière dans un négoce familial de l'Est de la France, dans lequel il a occupé différents postes jusqu'à la fonction de Directeur Commercial. En 1989, il a rejoint le Groupe SAINT GOBAIN en qualité de Directeur Général d'une filiale. Il a ensuite intégré POINT P au sein du même Groupe en 1995 où il a exercé différentes responsabilités, les dernières en date étant Membre du Directoire et du Comité Exécutif et Directeur Général Adjoint du Groupe POINT P. Depuis le 1er mars 2012, il préside le Groupe CRH FRANCE.

Mandats en cours

Président : CRH FRANCE, CRH FRANCE DISTRIBUTION, CRH ILE DE FRANCE DISTRIBUTION, CRH NORMANDIE DISTRIBUTION, CRH TP DISTRIBUTION, CRH GETAZ HOLDING AG. SUISSE (depuis le 07/01/2015)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 07/05/2015)
Co-Gérant : LDP HOCHET, ACADEMIE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS
Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Administrateur : ARPEGIO

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre permanent du Directoire : GROUPE POINT P
Directeur Général : SAS SC INV (jusqu'au 01/07/2015)

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 942 521

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

69 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991.
Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Vice Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer
Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 27/05/10)

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2015	2014	% de var.
Chiffre d'affaires	1 199,2	1 195,6	0,3
Résultat opérationnel courant	45,7	45,9	-0,5
Résultat opérationnel	46,2	45,4	1,8
Résultat financier	-2,1	4,7	-
Charge d'impôt	13,8	13,2	4,5
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,1	3,0	3,4
Résultat net des sociétés intégrées	33,4	39,9	-16,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	32,1	36,1	-11,3

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 943,6 M€, en diminution de 2,1 %. A périmètre comparable (retraitement des acquisitions réalisées au premier semestre 2014 et de la prise de contrôle de LEADER CARRELAGES fin mai 2015), l'activité négoce enregistre un retrait de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève à 255,6 M€, en augmentation de 10,1 %. Même si cette hausse s'explique en partie par les mouvements de périmètre du premier semestre 2014, l'activité affiche, à périmètre comparable, une bonne progression de 6,7 %.

Dans un contexte économique difficile, le Groupe réalise en 2015 un chiffre d'affaires de 1 199,2 M€, en progression de 0,3 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,1 % à périmètre comparable

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2015	2014	% de var.
Négoce	943,6	963,4	-2,1
Bricolage	255,6	232,3	10,0
Total Groupe	**1 199,2**	**1 195,6**	**0,3**

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 45,7 M€, en très léger recul de 0,5 %.

Grâce à une bonne maîtrise de la marge commerciale mais compte tenu de la baisse de l'activité, le résultat opérationnel courant négoce enregistre une baisse de 5,9 %.

Le résultat du bricolage réalise une excellente progression de 16,7 % en raison notamment d'une croissance organique soutenue, largement supérieure à celle du marché français.

Les charges de personnel augmentent de 2,7 % du fait des dernières croissances externes, mais aussi de la volonté du Groupe de soutenir l'engagement et la performance de ses équipes.

Le résultat opérationnel courant intègre une diminution sensible des charges externes résultant d'une optimisation des moyens d'exploitation et d'une réduction sensible des charges de communication.

3 - Résultat opérationnel
Le résultat opérationnel se situe à 46,2 M€, en progression de 1,8 % par rapport à l'exercice 2014.

4 - Résultat financier
Le résultat financier est une charge nette de 2,1 M€, contre un produit de 4,7 M€ en 2014 ; en effet, il comprenait en 2014 un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres financiers immobilisés ayant généré une plus-value de 6,5 M€.

5 - Résultat net des sociétés intégrées
Après une charge d'impôt qui ressort à 13,8 M€ (13,2 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (stable par rapport à l'an dernier), le résultat net ressort à 33,4 M€, soit une diminution de 16,2 % par rapport à l'année 2014.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE
Le résultat net part du Groupe ressort à 32,1 M€ en retrait de 11,3 %.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2015	2014
Dettes financières non courantes	150,0	113,5
Dettes financières courantes	81,8	89,8
Trésorerie active	-81,0	-57,1
Endettement net	150,8	146,2

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	**2015**	**2014**	**% sur 1 an**
Chiffre d'affaires	494,2	509,2	-2,9
Résultat d'exploitation	17,7	17,1	3,4
Résultat financier	8,6	6,6	29,3
Résultat exceptionnel	0,4	1,6	-74,5
Participation	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le résultat	6,0	7,6	-21,9
Résultat net	19,9	16,9	17,8

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2015 s'élève à 494,2 M€ contre 509,2 M€ en 2014, ce qui représente une baisse de 2,9 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 17,1 M€ en 2014 à 17,7 M€ en 2015, soit une hausse de 3,4 % : les produits d'exploitation se situent à 510,1 M€ et les charges à 492,4 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2014 (+ 29,3 %).

Le résultat exceptionnel qui était de 1,6 M€ en 2014 ressort à 0,4 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 6,0 M€, le résultat net s'établit à 19 919 444,05 €, en hausse de 17,8 % par rapport au résultat 2014.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une visibilité réduite quant à l'évolution de ses marchés, le Groupe poursuit sa stratégie en termes de développement et de dynamique commerciale et reste confiant sur les perspectives à moyen et long terme.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	494 241 527,48	509 166 519,79	487 817 922,74	486 000 213,20	482 782 676,36
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	39 982 207,33	44 560 878,19	38 177 372,73	38 263 594,19	39 001 460,77
Impôts sur les bénéfices	5 956 764,00	7 625 854,00	6 084 332,00	5 525 927,00	6 950 029,00
Participation des salariés	780 355,68	774 113,00	586 956,00	591 610,00	1 117 380,00
Dot. amortissements et provisions	13 325 643,60	19 253 652,99	13 544 139,73	13 951 455,88	12 810 768,25
Résultat net	19 919 444,05	16 907 258,20	17 961 945,00	18 194 601,31	18 123 283,52
Résultat distribué	7 261 976,40	7 261 976,40	7 261 976,40	6 916 168,00	7 607 784,80
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,61	10,46	9,11	9,30	8,95
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	**5,76**	4,89	5,19	5,26	5,24
Dividende attribué	**2,10**	2,10	2,10	2,00	2,20
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 490	1 537	1 467	1 503	1 454
Masse salariale	45 125 118,24	45 201 061,57	43 175 804,57	43 492 978,36	41 128 274,28
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	18 030 528,98	18 335 130,59	18 148 384,87	19 155 401,64	18 220 929,64

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux et consolidés
(Première à quatrième résolutions)

Les quatre premières résolutions portent sur :

- L'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes de la société mère SAMSE (première résolution) ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution).
- L'affectation du résultat (troisième résolution) : le dividende distribué s'élèvera, si l'Assemblée décide comme cela lui est proposé, à 2,10 € par action. Le paiement sera effectué à compter du 21 juin 2016.
- L'approbation des conventions réglementées (quatrième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Avis sur les éléments de la rémunération du Directoire
(Cinquième et sixième résolutions)

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF auquel la société se réfère, il vous est proposé d'émettre un vote consultatif favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015, au Directoire.
Un chapitre est consacré aux rémunérations des mandataires sociaux dans le Document de référence.

Composition du Conseil de Surveillance
(Septième à douzième résolutions)

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance. Dans les septième à douzième résolutions, il vous est proposé de :

- renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Patrice JOPPE, Paul BERIOT, Jean-Yves JEHL DE MENORVAL et des sociétés CRH FRANCE DISTRIBUTION et DUMONT INVESTISSEMENT,
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Marc SINT NICOLAAS et de nommer en remplacement, Monsieur Khaled BACHIR,

pour une durée de deux ans.

Jetons de présence
(Treizième résolution)

La treizième résolution vise à porter le montant annuel global des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance de 24 000 € à 30 000 €.

Mandats des Commissaires aux comptes
(Quatorzième à dix-septième résolutions)

Les mandats des Commissaires aux comptes arrivent à terme. Dans les quatorzième à dix-septième résolutions, il vous est demandé de :

- renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ODICEO,
- de nommer le Cabinet ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Laurent JOUFFRE et le Cabinet AUDITEX, en qualité de Commissaires aux comptes suppléants,

pour une durée de six exercices.

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions
(Dix-huitième résolution)

La dix-huitième résolution vise à renouveler l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les achats pourront permettre d'animer le marché du titre de la société, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, de réaliser des opérations de croissance externe, de réduire le capital social, de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 € par action.

Partie extraordinaire

Autorisation d'annulation d'actions rachetées
(Dix-neuvième résolution)

Cette résolution a pour objet, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser la société à réduire le capital social dans la limite d'un montant total de 10 % du capital actuel sur une période de vingt-quatre mois, par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de la dix-huitième résolution.

Autorisation d'augmenter le capital social en faveur des salariés
(Vingtième résolution)

Cette résolution a pour objet de conférer au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise, à concurrence d'un montant nominal maximal de 103 743 €. Cette autorisation est valable vingt-six mois.

Pouvoirs
(Vingt-et-unième résolution)

Enfin, par la vingt-et-unième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

A titre ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 19 919 444,05 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 70 971 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 657 €.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	19 919 444,05 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	11 049 165,53 €
Soit un bénéfice distribuable de	30 968 609,58 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,10 € par action	7 261 976,40 €
- Au report à nouveau	13 706 633,18 €

Le dividende est fixé à 2,10 € pour chacune des actions ouvrant droit au dividende. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscalement en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3 2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement à compter du 21 juin 2016. Il est précisé que si lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détient certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2012	2,00 €
2013	2,10 €
2014	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

Quatrième résolution *(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2015)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2015, au chapitre 3.6.

Sixième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François BERIOT, Jean-Jacques CHABANIS, Laurent CHAMEROY, Philippe GERARD, Christophe LYONNET et Jérôme THFOIN, membres du Directoire, au titre de l'exercice 2015)* - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François BERIOT, Jean-Jacques CHABANIS, Laurent CHAMEROY, Philippe GERARD, Christophe LYONNET et Jérôme THFOIN, membres du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2015, au chapitre 3.6.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Patrice JOPPE)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrice JOPPE, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Paul BERIOT)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paul BERIOT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Jean-Yves JEHL DE MENORVAL)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Yves JEHL DE MENORVAL, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société CRH FRANCE DISTRIBUTION)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CRH FRANCE DISTRIBUTION, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société DUMONT INVESTISSEMENT)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Douzième résolution (*Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Marc SINT NICOLAAS)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc SINT NICOLAAS et de nommer en remplacement, Monsieur Khaled BACHIR, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Treizième résolution (*Fixation du montant annuel des jetons de présence)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de porter de 24 000 € à 30 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloué aux membres du Conseil de Surveillance. Ce montant, applicable à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Quatorzième résolution *(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ODICEO, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quinzième résolution *(Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en remplacement du Cabinet BBM & Associés, le Cabinet ERNST & YOUNG, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Seizième résolution *(Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en remplacement de Monsieur Didier VAURY, Monsieur Laurent JOUFFRE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dix-septième résolution *(Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en remplacement de Madame Marie MERMILLOD-DUPOIZAT, le Cabinet AUDITEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dix-huitième résolution *(Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2015, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 9 697 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 336 111 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 € par action soit un montant maximal d'achat de 50 416 650 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'autorisation est valable pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Dix-neuvième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, selon les modalités suivantes :

- le Directoire est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital, sur une période de vingt-quatre mois, à compter de la présente Assemblée, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sera imputée sur les primes et réserves disponibles ;
- le Directoire disposera des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, pour fixer les conditions de cette ou de ces annulations, pour accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et pour modifier les statuts en conséquence ;
- la présente autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

Vingtième résolution (*Augmentation de capital réservée aux salariés)* - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société, à concurrence d'un montant nominal maximal de 103 743 € ;
- décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;
- décide que la présente autorisation sera valable à compter de la présente Assemblée pour la durée prévue au 1er alinéa de l'article L.225-129-2 soit vingt-six mois ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :
    - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
    - déterminer les modalités de chaque émission ;

- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail ;
- fixer le délai de libération des actions, dans les limites légales ;
- constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative ;
- apporter aux statuts les modifications nécessaires ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Vingt-et-unième résolution (*Pouvoirs)* - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 3 Mai 2016
SAMSE

Je soussigné (e) :

NOM ET PRENOM_____

ADRESSE POSTALE_____

_____

ADRESSE MAIL_____

Propriétaire de _____ actions nominatives,

Propriétaire de _____ actions au porteur,

de la société SAMSE

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à le 2016

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

***Cette demande est à retourner à* SAMSE**
Service des Assemblées, à l'attention de MARTINE VILLARINO
CS 70020 - 2 rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble